



Compte Rendu du Conseil d'école du 06/02/2014

Participants

Directeur : Frankie SAMSON

IEN : Frédéric PUZIN Absent excusé

Enseignants :

Amélie EON (CE1) absente excusée

Marie LOMBARD (CP) absente excusée

Jean-Luc MOTCHAN (CE1/CE2)

Sandra ROUGIER (CP/CM1)

Frankie SAMSON (CM1/CM2)

Catherine CABACAS (Décharge de direction en CM1/ CM2 le jeudi) : Absente excusée

Parents élus :

Virginie LE VOT (CP/CM1)

Dominique BERTHELARD (CM1/CM2)

Peggy MOREL (CP/CM1)

Nicolas LECLERE (CM1/CM2)

Carine MATHAT (CP/CM1)

Damien DEFRANCE (CP/CM1)

Jean-Marie HENAUULT (CP/CM1 et CM1/CM2)

Elisabeth REINO-MIGNOT (CE1)

Natacha PERIOU (CM1/CM2)

Bénédicte CUISSET (CP)

Périscolaire : David LEMPERIERE (directeur)

Mairie : Mme Mercier, M. Tancerel

Ordre du jour

- 1) Investissement des parents dans la scolarité de leurs enfants et dans la vie de l'école2
- 2) Nouveaux rythmes scolaires pour l'année scolaire 2014/20153
- 3) Dates à retenir et événements à venir4
- 4) Points mairie4
- 5) Questions diverses5

1) Investissement des parents dans la scolarité de leurs enfants et dans la vie de l'école

L'équipe enseignante note des difficultés croissantes dans le fonctionnement de l'école liées à une baisse d'investissement des parents.

M. Samson précise ce constat et rappelle quelques principes afin de revenir à une situation meilleure :

« Parents et École ont pour mission commune de réussir l'éducation des jeunes. »

Notre mission d'enseignants est principalement de faire acquérir un certain nombre de compétences à nos élèves. Mais au-delà, nous mettons tout en œuvre pour que vos enfants, nos élèves, s'épanouissent, se construisent, grandissent, s'autonomisent.

Cette mission étant extraordinairement complexe, nous avons besoin de l'aide, de l'appui et du soutien des parents.

Un constat : un manque de suivi de la scolarité de certains enfants, voire des manquements au règlement intérieur

Nous notons :

- que des cahiers de correspondance ne sont pas lus ni signés régulièrement
- que des documents ne nous sont pas retournés dans les délais
- que de plus en plus de parents n'assistent pas aux réunions ou animations proposées sans nous prévenir ou nous interroger sur leur contenu
- des retards d'élèves le matin
- des devoirs non faits et des leçons non apprises
- des trousse incomplètes et non vérifiées.
- des cahiers non signés
- des absences injustifiées ou des justifications non valables

Pour améliorer cette situation, l'équipe enseignante rappelle quelques points majeurs :

- Les parents d'élèves sont membres à part entière de la communauté éducative. Le dialogue avec les enseignants et l'ensemble des personnels permet d'assurer l'effectivité de leurs droits : droit d'information et d'expression, droit de participation.
- L'équipe enseignante rappelle aussi qu'elle s'investit beaucoup dans la communication avec les parents via le site Internet, les blogs de classe, les mails et dans les événements festifs auxquels nous les convions.
- Sans l'aide des parents, il nous est difficile d'organiser certaines manifestations ou sorties, même si nous comprenons que les parents ont également des obligations notamment professionnelles.
- les motifs d'absence valables selon le code de l'éducation sont :
 - o la maladie de l'enfant
 - o la maladie transmissible d'un membre de la famille, – une réunion solennelle de famille (mariage, décès, communion, etc.)
 - o une difficulté accidentelle de communication (neige, inondation, etc.)
 - o l'absence temporaire des parents responsables, lorsque les enfants les suivent »

2) Nouveaux rythmes scolaires pour l'année scolaire 2014/2015

De nouveaux rythmes seront mis en place à la rentrée 2014/2015. Ils ont été définis par la municipalité après concertation avec les parents, les enseignants, les personnels municipaux et tous les acteurs de cette réforme.

L'équipe pédagogique de l'école a eu une première réunion le mardi 28 janvier 2014 avec le service enfance pour échanger sur les premières dispositions prises concernant les nouveaux horaires de l'école et la mise en place des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires).

Elle a également communiqué le projet d'école qui recense les domaines et compétences à travailler en particulier en s'appuyant sur les points forts et les points faibles de nos élèves.

Une autre réunion est prévue le 18 mars 2014.

Les horaires retenus : **(Accord donné par le Directeur des Services Académiques le 14 février 2014)**

- horaires école/enseignements :
 - o matin 8h45 - 11h45 du lundi au vendredi (mercredi inclus)
 - o 2 après-midis : 13h30 - 16h30
 - o 2 après-midis : 13h30 - 15h00 (les jours avec NAP)
- pause méridienne : 11h45-13h30 soit 1h45 pour déjeuner
- ouverture du portail :
 - o 8h35 à 8h45
 - o 11h45
 - o 13h20 à 13h30
 - o 15h ou 16h30 (selon les jours avec ou sans NAP)
- Récréations
 - o matin : 9h45-10h00
 - o après-midi : 14h45 à 15h00 les jours de NAP
 - o après-midi : 15h00 à 15h15 les autres jours
- les horaires d'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) seront maintenus le midi (30 minutes 2 fois par semaine) si l'Inspecteur donne son accord

Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) :

- ne sont pas obligatoires
- ont lieu 2 fois par semaine sur des créneaux de 1h30, sous forme d'ateliers thématiques avec des élèves de niveaux mélangés
- les jours avec NAP seront les mêmes que la maternelle Gide

Précisions amenées par Mme Mercier.

Sur les NAP :

- 8 ateliers thématiques seront proposés (en cours de définition)
- Les ateliers auront lieu hors des salles de classe. A A. Gide, 4 à 5 lieux spécifiques sont disponibles : 2 salles périscolaire, 2 salles disponibles, cantine
- Des comités de pilotage seront mis en place afin de tirer les bilans des activités et programmer les activités futures

Organisation du mercredi :

- Pas de changement pour les enfants allant au centre de loisir toute la journée
- Une réflexion est en cours pour répondre à la problématique des personnes travaillant à mi-temps le mercredi (éventuelle mise en place d'une « mini garderie » de 11h45 à 12h30)

→ Sur l'organisation du mercredi, les parents élus suggèrent :

- De relancer un sondage pour que les parents se positionnent sur leur organisation le mercredi
- D'avancer les dates d'inscription à la cantine afin de connaître au plus tôt les effectifs à prendre en compte le mercredi midi

3) Dates à retenir et événements à venir

Fête des 40 ans du groupe scolaire le 10 mai

Plusieurs pistes sont étudiées par l'ensemble des maîtres et maîtresses de l'élémentaire et de la maternelle Gide avec l'appui des services culturels et enfance de la mairie.

Les écoles proposent l'organisation suivante :

- un spectacle commun sur scène en 3 actes d'une quinzaine de minutes, comportant des chants, scénettes ou poésies présentés par l'association d'une classe maternelle et d'une classe élémentaire :
 - o Petite section de Danielle RE et CM1/CM2 de Frankie SAMSON
 - o Moyenne section de Laurence TEMPREAU et CE1 de Amélie EON
 - o Grande section de Marie-Claire DESJOURS et CP de Marie LOMBARD
- chacun des actes sera séparé par des flash mob, présentés par les classes de GS, CE1/CE2, CP/CM1, CM1/CM2 en mélangeant les élèves de ces classes.
 - o Mme LABRAG, chorégraphe et parent d'élève interviendra dans l'école pour préparer les chorégraphies. Le thème sera celui des danses du monde en lien avec les voyages d'André GIDE.
- une exposition et la visite d'une classe de l'école aménagée à la manière des années 1970

L'exposition présentera les œuvres des classes maternelles sur le thème du nombre 40 ainsi que celles de la classe de CM1/CM2 pour le Livre Infini 10.

Un hommage sera rendu par les CM1/CM2 à André Gide avec une lecture de poèmes et de sa biographie.

La fête se déroulera en deux temps :

- De 9h30 à 10h30 : créneau réservé aux parents des 2 écoles (élémentaire et maternelle)
- De 10h30 à 13h30 : créneau ouvert à tous : anciens de l'école, le quartier, etc.

Spectacle de chant choral cycle 3 le vendredi 13 juin 2014

Les parents des élèves de CE2, CM1 et CM2 sont conviés à un spectacle de chant choral le vendredi 13 juin à 19h à l'Estaminet

Fête de l'école le vendredi 20 juin 2014

La date retenue est le vendredi 20 juin 2014 à partir de 16h30 pour le périscolaire et 18h pour l'école.

L'organisation sera similaire à celle de l'année dernière, la partie repas restant à préciser.

4) Points mairie

Précision

Le financement des achats de l'école (fournitures, manuels, bus pour les sorties scolaires, livres du salon Lirenal,...) est assuré par le budget de la Caisse des Écoles.

Rappel du coût du séjour à Berlin des CM2

Le coût réel du séjour est de 376 euros par élève. La participation financière des parents est entre 132,07 et 260,87 euros suivant le taux d'effort.

Changement de périmètre scolaire : une réflexion est en cours

Demandes d'investissement au budget 2014

Le budget de décembre n'a pris en compte que les investissements liés à la sécurité

Les autres investissements seront décidés au vote budgétaire de juin.

Ligne à haute tension

Des mesures de niveau de champs magnétiques ont été effectuées le 3 octobre 2013 dans l'école.

Une réunion de restitution a eu lieu le 11/02.

Sécurité aux abords de l'école

Une réunion associant parents d'élèves, services municipaux, police municipale a permis de faire des propositions pour réduire la vitesse des véhicules. Une réponse de la communauté d'agglomération est attendue.

Demandes de travaux

Un problème de sécurité dans l'escalier extérieur de secours est notifié : des morceaux de peinture et de béton se détachent des murs.

M. Samson a pris la décision d'interdire l'accès à cet escalier (sauf cas d'évacuation d'urgence de l'école)

→ Les parents d'élèves demandent la mise au budget d'une rénovation de l'escalier au plus vite, le problème étant sécuritaire

M. Samson signale le délai généralement beaucoup trop long d'intervention après signalement aux services municipaux. L'exemple est donné d'une fuite d'eau non traitée à temps avec pour conséquence la dégradation des murs des toilettes récemment rénovées.

Mise en place du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

L'exercice organisé sur toutes les écoles de la circonscription (Magny- Guyancourt - Voisins) le 9/12/2013 a montré qu'une seule zone de confinement pour toute l'école était insuffisante.

Un nouveau PPMS est en cours de rédaction prévoyant 2 zones de confinement élèves et 1 zone pour le personnel communal. Un nouvel exercice sera prévu pour tester ce nouveau PPMS sans confinement.

Un troisième exercice avec confinement est prévu en juin sur la circonscription.

5) Questions diverses

Voyage à Berlin des CM1/CM2 : transport à l'aéroport par les parents

Tous les parents ont donné leur accord pour emmener leurs enfants directement à l'aéroport le 10/03 à 4h40 et pour venir les reprendre le 13/03 à 20h25. Penser au covoiturage.

Photos individuelles

Date prévue le vendredi 28 mars pour les photos individuelles et avec frères et sœurs

→ Les parents d'élèves suggèrent de regrouper photo de groupe et photo individuelle et le faire avant Noël

Vente de gâteaux et de cartes de vœux en décembre

348 parts et lots de cartes ont été vendus au bénéfice de la coopérative de l'école pour un bénéfice de 174€.

Merci aux parents qui ont tenu le stand de vente et aux parents qui ont apporté les gâteaux.

Point sur l'étude

M. Motchan, référent de l'étude, expose le fonctionnement de l'étude.

L'étude est officiellement « surveillée » et non « dirigée ».

40 enfants sont inscrits, avec un effectif moyen de 35 par jour, sous la responsabilité de 3 surveillants (15 élèves par surveillant).

Les groupes sont constitués généralement par niveaux.

Dans les faits, la surveillance étant à A. Gide assurée par les enseignants (qui prennent leurs élèves en priorité), l'étude est proche d'une étude « dirigée ».

Information aux parents lors des grèves

En ce qui concerne l'information des familles, il n'y a aucune réglementation.

Dans la pratique, les enseignants annoncent la grève et l'éventuelle fermeture de l'école une semaine à l'avance.

L'information donnée aux parents par écrit doit respecter le principe de neutralité.

Les enseignants doivent déclarer leur « intention » de faire grève 48h avant le jour J, dont un jour ouvrable, à l'IEN (Inspecteur de l'Éducation Nationale) et à la mairie.

La loi du la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 crée un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires devant être organisé par les municipalités.

Les parents peuvent s'informer des motifs par voie de presse (Obligation faite aux syndicats de déposer un préavis motivé 5 jours avant) ou oralement auprès des enseignants.

Prochain conseil d'école le 20 mai 19h30

Nicolas LECLERE
AIPE



Dominique BERTHELARD
FCPE



Frankie SAMSON
Directeur de l'école

